



Commune  
de  
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 081-218101632-20231212-2023\_DEL94-DE



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 DECEMBRE 2023

2023 / 05 / 05

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTES	: 10
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Mardi 5 Décembre 2023*

Date d’Affichage : *Mardi 5 Décembre 2023*

Secrétaire de Séance : *Séverine ARMERO*

### Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, CARAGUEL Fabienne.

### Etaient absents représentés :

ROQUES Christine par ROUQUETTE Françoise  
CHABBERT Cécile par LOUP Karine  
ESTRABAUD Josiane par ARMERO Séverine  
ASSÉMAT Clothilde par FABRE Olivier  
MARTY-MARINONE Evelyne par MAUREL Agnès  
CASTAGNÉ Chantal par ALBERT Corine  
IOUALALEN Valentin par AMALRIC André  
ESTRABAUD Guy par PUECH Benoît  
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe  
CÈNES Frédéric par BANCAL Philippe

**OBJET : Convention cadre Action Cœur de Ville - Opération de Revitalisation du Territoire de Castres-Mazamet - Avenant de projet 2023-2026**

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), notamment son article 157,

VU la délibération du 27 septembre 2018 approuvant la convention « Action Cœur de Ville » de l'agglomération de Castres-Mazamet,

VU la convention signée le 28 septembre 2018 entre les différents partenaires,

VU la délibération du 7 octobre 2020 approuvant l'avenant n° 1 à la convention « Action Cœur de Ville » et portant création d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),

VU l'avenant signé le 24 février 2021,

CONSIDERANT l'instruction du 24 mai 2023, précisant les modalités techniques de mise en œuvre du programme national Action Cœur de Ville pour la période 2023-2026 dans sa deuxième phase (dite ACV2),

CONSIDERANT que la prolongation du programme intègre l'extension des thématiques liées aux entrées de ville et aux quartiers gare au programme,

CONSIDERANT que la prolongation du programme nécessite un avenant de projet, lequel permet de tirer le bilan de la première phase du programme et de décliner les actions à déployer jusqu'à la fin du programme,

CONSIDERANT que les Villes de Castres et de Mazamet ont pu faire la présentation de chacun de leurs projets lors du comité de pilotage réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, le 13 septembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable émis par le comité régional d'engagement du 16 octobre 2023,

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Aménagement de l'espace, habitat, urbanisme et foncier » du Mercredi 6 Décembre 2023 ;

Après prise de connaissance de l'ensemble des documents :

- Approuve la convention Action Cœur de Ville 2, détaillant le projet de la ville de Mazamet au sein de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer ce document et toute autre pièce afférente à ce dossier.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour extrait conforme,  
La Secrétaire de séance,



Séverine ARMERO



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication*

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 081-218101632-20231212-2023\_DEL94-DE

